



10 rue Jean Nicolle
27400 Louviers
Tél/Fax - 02 32 40 04 42

ASSEMBLEE GENERALE 2010

L'assemblée générale des « Amis de Timia » aura lieu le :

Samedi 15 janvier 2011 à 17 heures précises
à l'auditorium de la Médiathèque rue du Quai

Ordre du jour :

- ◆ Bilan moral
- ◆ Bilan financier
- ◆ Elections
- ◆ Renouvellement des cotisations pour l'année 2011

Des pâtisseries, des rafraîchissements et du thé vous seront offerts.

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale, pensez à **donner pouvoir** pour être représenté (**un seul pouvoir par personne**), au moyen du bulletin ci-dessous.

Vous trouverez également, au dos de ce courrier, des **bulletins d'adhésion et de renouvellement d'adhésion** à nous retourner si vous ne pouvez vous déplacer.

En comptant sur votre présence,

Michel BELLEVIN , Président

POUVOIR (un pouvoir par personne)

Monsieur – Madame – Mademoiselle

NOM : Prénom :

ADRESSE :

TEL. :

Ne pourra pas assister à l'Assemblée Générale du 15 janvier 2011 mais donne pouvoir, afin de me représenter, à :

Demeurant :

A Le/...../..... Signature :

ADHESION

Vous pouvez adhérer à l'association « Les Amis de TIMIA » en tant que membre bienfaiteur ou membre actif. Nous rappelons ci-dessous l'article 6 des statuts définissant les différents types de membres.

ARTICLE 6 :

- Sont membres d'honneur : les personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.
- Sont membres bienfaiteurs : les personnes physiques ou morales qui versent une cotisation dont le montant est libre (un montant minimal est fixé chaque année par l'Assemblée Générale).
- Sont membres actifs : les personnes physiques ou morales ayant pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Pour 2011, les montants sont les suivants :

- Membre Bienfaiteur : Cotisation libre (minimum : 50 €)
- Membre Actif : Cotisation annuelle : 20 € (individuel) ou 30 € (couple)

Vous utiliserez de préférence le bulletin ci-dessous qui sera à remettre avec votre règlement. Les règlements par chèque devront être libellés à l'ordre de « Les Amis de Timia » et envoyés ou remis au siège de l'association. Les règlements en espèces devront être remis directement au siège de l'association. Une carte de membre vous sera adressée en retour ou remise en mains propres.

« LES AMIS DE TIMIA »-10 rue Jean Nicolle-27400 LOUVIERS-TEL. 02.32.40.04.42

Monsieur – Madame – Mademoiselle

NOM : Prénom :

ADRESSE : TEL :

Désire devenir :

- Membre bienfaiteur (Cotisation minimale de 50 euros)
 - Membre actif (Cotisation individuelle : 20 euros ou couple : 30 euros)
- A Le/...../..... Signature :

RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Si vous ne pouvez pas assister à l'A.G. , vous pouvez renouveler votre adhésion en retournant le bulletin ci-dessous accompagné de votre règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de « Les Amis de Timia ». Une carte de membre vous sera adressée en retour ou remise en mains propres.

Nous rappelons ci-dessous l'article 6 des statuts définissant les différents types de membres.

ARTICLE 6 :

- Sont membres d'honneur : les personnes physiques ou morales ayant rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation.
- Sont membres bienfaiteurs : les personnes physiques ou morales qui versent une cotisation dont le montant est libre (un montant minimal est fixé chaque année par l'Assemblée Générale).
- Sont membres actifs : les personnes physiques ou morales ayant pris l'engagement de verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Pour 2011, les montants sont les suivants :

- Membre Bienfaiteur : Cotisation libre (minimum : 50 euros)
- Membre Actif : Cotisation annuelle : 20 euros (individuel) ou 30 euros (couple)

« LES AMIS DE TIMIA »-10 rue Jean Nicolle-27400 LOUVIERS-TEL. 02.32.40.04.42

Monsieur – Madame – Mademoiselle

NOM : Prénom :

ADRESSE : TEL :

Renouvelle mon adhésion aux « Amis de Timia » pour l'année 2011 en tant que :

- Membre bienfaiteur (Cotisation minimale de 50 euros)
 - Membre actif (Cotisation individuelle : 20 euros ou couple : 30 euros)
- A Le/...../..... Signature :